

CLUB DE LANGUES

DU CANTON DE VERNEUIL SUR SEINE

Association d'Education Populaire agréée par la DDCS des Yvelines

Verneuil, le 13 mai 2019

Cher(e) adhérent(e) et ami(e),

Chaque année, à la mi-septembre, les **animateurs bénévoles du Club** doivent réaliser un exploit : celui de démarrer près de **100 cours de langues** à bonne date, en disposant des professeurs, des salles, des groupes de niveau et des créneaux horaires propres à satisfaire le plus grand nombre (380 élèves, 8 langues, 12 professeurs). Nous devons donc savoir très tôt quels cours devront être créés, maintenus ou supprimés à la rentrée, quels cours sont d'ores et déjà complets et de combien de places nous disposons pour les nouveaux adhérents.

C'est la raison de notre système de **préinscription**. Permettez-nous de vous en rappeler les règles :

1/ Les préinscriptions dans un cours déterminé pour l'exercice 2019-20 sont enregistrées à partir du 15 mai et sont arrêtées dès que le cours est complet. **La priorité aux anciens adhérents n'est maintenue que jusqu'au 30 juin. A partir de cette date, seul joue l'ordre chronologique d'inscription.**

2/ **Toute personne désirant réserver sa place dans un cours** doit, soit remettre à son professeur ou au secrétariat, soit envoyer à l'adresse du Club :

- **sa fiche d'inscription complètement remplie** sans la détacher du texte sur les **conditions générales d'adhésion, que nous vous invitons à lire attentivement, car votre signature atteste que vous les acceptez sans réserve.** Comme nous ne vous remettons la copie validée de votre fiche d'inscription qu'en octobre, lorsqu'elle sera devenue définitive, **nous vous conseillons de conserver une photocopie de votre préinscription.**
- **un chèque du montant de la cotisation annuelle au Club 2019-2020 (25 € pour une personne et 40 € pour une famille), qui sera conservée même en cas de désistement. Il est préférable d'y joindre également les chèques correspondant à la participation aux frais de cours (qui ne seront pas encaissés avant que vous n'ayez assisté au 3^{ème} cours et vous seront même restitués en cas d'abandon avant ce cours).** Cela permet à la trésorière d'étaler le contrôle et la saisie sur tout l'été, bien que les chèques ne soient pas mis en banque.

Une fiche de réinscription vous est remise avec cette lettre. Elle précise le montant réajusté de 3% de la participation des familles pour le nouvel exercice.

Nous vous recommandons de nous retourner cette fiche rapidement, afin de réserver votre place (ou celle de votre enfant) avant le lancement de notre **campagne d'inscriptions les 8 et 9 juin, lors des Fêtes de Verneuil**, où nous tiendrons le stand habituel. Cette campagne culminera avec le **Forum des Associations de Verneuil/Seine le dimanche 1er septembre et ceux de Triel/Seine et de Vernouillet le samedi 7 septembre et se terminera le samedi 14 septembre, après la dernière journée « Portes ouvertes » dans les locaux du Club, à Verneuil.**

Notez que les cours reprendront le SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2019 et que, selon le principe habituel, ils seront pour la plupart reconduits les mêmes jours aux mêmes heures, le niveau des cours progressant d'un cran.

REDUCTIONS ENFANT :

1/ **C.A.F. DES YVELINES** : la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines délivre des bons aux familles en fonction de leur **quotient familial**. Ces bons peuvent être utilisés pour diminuer le coût d'inscription des enfants à des activités sportives ou culturelles (y compris les cours de langues étrangères).

2/ **VERNOUILLET** : depuis plus de 20 ans, une prise en charge communale d'une partie **des frais d'inscription** à un cours est possible pour les enfants vernouillais, en fonction du **quotient familial** de leur famille. S'adresser au C.C.A.S.

3/ **AUTRES COMMUNES** : La solution de la commune de Vernouillet, à savoir une participation en fonction du **quotient familial**, pourrait être appliquée par d'autres communes. Poser la question au C.C.A.S. de votre commune.

Bien cordialement.

Le Président



Yves GARÈS